

GUIDE PRATIQUE DE LA DÉCHETTERIE



«Chacun est responsable de la planète
et doit la protéger à son échelle...»
(Yann Arthus-Bertrand)



La déchetterie, qu'est-ce que c'est ?

La déchetterie est un espace clos et gardienné où les particuliers mais aussi les artisans et commerçants, sous certaines conditions, peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte des ordures ménagères. Sur le site, l'utilisateur doit répartir ses déchets dans les différentes bennes afin que les matériaux soient orientés vers des filières de traitement adaptées : recyclage, valorisation ou élimination.

Des agents sont présents pour vous accompagner et vous guider dans votre tri. La déchetterie a pour objectif d'économiser les matières premières de plus en plus coûteuses tout en évitant les dépôts sauvages sur le territoire.

Modalités d'accès

Pour les particuliers :

l'accès à la déchetterie ainsi que les opérations de déversement dans les bennes ou les conteneurs et les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers ;
le dépôt des déchets est limité à 1m³ ou 250 kg par jour ;
l'entrée est réservée aux usagers résidant dans la Communauté de communes de Vitry-le-François et dans les communes ou syndicats de communes conventionnés (*Vauclerc, Reims-la-Brûlée, Brusson, Outrepont, Plichancourt, Ponthion, Vitry-en-Perthois, Merlaut, St Quentin-les-Marais, Couvrot, Ecriennes, Luxémont-Vilotte, Matignicourt-Goncourt, Cloyes-sur-Marne, Larzicourt et Norrois*).

Pour les professionnels :

l'accès est possible dès lors qu'un compte est ouvert sur le site.
cartons, papiers, gravats, métaux, batteries et verre sont admis à la déchetterie à titre gratuit dès lors qu'ils sont correctement conditionnés et triés au préalable.
tarifs : 108€ H.T la tonne pour des déchets divers / 45€ H.T la tonne pour les déchets végétaux.



Extrait du règlement intérieur



Les usagers doivent :

- respecter les consignes de tri et des employés
- respecter les panneaux d'affichages
- ne pas descendre dans les bennes
- laisser le quai propre après déchargement

Liste des déchets acceptés

ATTENTION à bien respecter les consignes sur les panneaux installés au-dessus des bennes



CARTONS

Mis à plat
PAS DE POLYSTYRENE
PAS DE PLASTIQUE



PAPIERS

Journaux, prospectus...
PAS DE POLYSTYRENE
PAS DE PLASTIQUE
PAS DE PAPIER PEINT



MÉTAUX

Tous types de métaux
PAS DE BOUTEILLE DE GAZ
PAS DE JANTE AVEC PNEU



DÉCHETS VERTS

Pelouse, taille de haies, branches...
PAS DE PLASTIQUE
PAS DE TERRE



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

Bois, plastiques, polystyrène, vêtements et chaussures usés
LONGUEUR MAXI 2m
PAS DE VAISSELLE
PAS DE FERRAILLES



GRAVATS / INERTES

PAS DE FIBROCIMENT (AMIANTE)
PAS DE PLÂTRE (NI DE MATÉRIAUX À BASE DE PLÂTRE)



TOUT-VENANT
NON INCINÉRABLE

Canapé, matelas 1m40, vaisselle, plâtre, placoplâtre, vitres...
PAS DE GROS ÉLECTROMÉNAGER



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES

Solvants, peintures, vernis acides, chlorates, nitrates, aérosols, produits phyto (dés herbant, pesticides...)



VERRES

Bouteilles, pots, bocaux
PAS DE BOUCHONS
PAS DE COUVERCLES



BATTERIES



PILES
ET ACCUMULATEURS

Piles et batteries
Les piles peuvent être déposés chez les revendeurs



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURE

Huiles de vidange des véhicules et huiles alimentaires



LAMPES

Ampoules à économie d'énergie et tubes néons
PAS D'AMPOULES À INCANDESCENCE NI HALOGÈNE



DEEE

TOUS les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
Petits et gros appareils électroménagers (fer à repasser, aspirateur, micro-ondes, réfrigérateur, machine à laver...)
Appareils hi-fi et informatique, ordinateurs, téléviseurs, consoles de jeux, téléphones...

HORAIRES D'OUVERTURE

	Horaires d'hiver 1 ^{er} octobre > 31 mars	Horaires d'été 1 ^{er} avril > 30 septembre
LUNDI	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h
MARDI	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h
MERCREDI	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h
JEUDI	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h
VENDREDI	10h-12h / 14h-17h	10h-12h / 14h-18h
SAMEDI	9h-17h	9h-18h
DIMANCHE	9h-12h	9h-12h

NOUVEAU

Vous pouvez maintenant apporter vos huiles de friture usagées, afin qu'elles puissent être recyclées. Elles seront retraitées, purifiées et utilisées comme matières premières dans les filières agréées de production de biocarburants. Nous vous conseillons de verser vos huiles usagées refroidies dans des bidons avant de les vider dans les fûts prévus à cet effet. Une benne permet également la récupération de vos bidons vides.

- Ne jetez pas ce qui pourrait être réutilisé ou réparé.
- Faites des heureux en donnant ce qui ne vous sert plus à des amis ou à des associations caritatives.
- Compostez vos déchets verts...

CONSEILS PRATIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit.

Déchetterie : 03.26.74.19.65

Ambassadrice du tri : 03.26.72.19.81

llaurent@vitry-le-francois.net

INFORMATIONS

Communauté de Communes de Vitry-le-François
1, Avenue Jean Juif / 51300 Vitry-le-François